



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ**

**AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES**

PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DU BOUL. PERRON CENTRE

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : AO-53-2-08023-22-02

La municipalité de Sainte-Félicité requiert des soumissions pour la réalisation des travaux de Réaménagement du Boul. Perron centre à réaliser à l'été 2025. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter :

- Aménagement d'une aire de biorétention (incluant plantation et drainage);
- Aménagement d'aires de stationnement;
- Construction de trottoir et de bordure de béton;
- Mise en place de mobilier urbain;
- Pavage et engazonnement;
- L'excavation et le remblai requis dans le cadre des travaux.

Le Soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis réalisés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 25 avril 2025.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Date d'ouverture des soumissions : « **22 mai 2025 à 15 h 00** »

Lieu du dépôt des soumissions : **151, rue Saint-Joseph, C.P. 220
Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0**

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord Québec-Ontario (ACCQO) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Les Soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à Sainte-Félicité, CE 24^{IÈME} jour du mois d'avril 2025.

Yves Chassé, GMA
Directeur général
Greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Félicité